

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

39^e période administrative 2024-2028

Année 2024

COMPOSITION DU CONSEIL GENERAL

Elections du 21 avril 2024

Liste No 51 – solidaritéS (3 élu-e-s) : Bachmann Zoé, Paratte Dimitri, Meury Mila.

Liste No 52 – Parti Libéral-Radical (PLR) (10 élu-e-s) : Aubert Jules, Rémy Marc, Schwarb Christophe, Tschoumy Raphaële, Rapin Alain, Gonseth Camille, Sauvain Marc-Olivier, Mühlethaler Marine, Correvon Jari, Zumsteg Benoît.

Liste No 53 – Parti Ouvrier et Populaire et Jeunes POP (POP/Jeunes POP) (1 élu) : Perret Thomas.

Liste No 54 – UDC – Union Démocratique du Centre Neuchâtel (UDC) (3 élu-e-s) : Bugnon Marc-André, Bongiovanni Nolan, Tenky Bastien.

Liste No 55 – Parti socialiste de la commune de Neuchâtel (PSCN) (12 élu-e-s) : Gretillat Jonathan, Courcier Delafontaine Julie, Da Costa Tavares Cindy, Schneider Pauline, Tschudi Marie-Jeanne, Egger Marie-Line, Huguenin Ariane, Bourquard Anne, Biloni Kim, Faralli Zully, Muhlemann Loïc, Honegger Heller Manuela.

Liste No 56 – Les Vert-e-s (Les Vert-e-s) (8 élu-e-s) : Lott Fischer Johanna, de Pury Nicolas, Brunner Romain, Nys Valérie, Castillon Laurence, Chapuis Aline, Galland Nicole, Nys Béatrice.

Liste No 57 – PVL Parti vert'libéral (PVL) (4 élu-e-s) : Pearson Perret Sarah, Kistler Aël, Jeannin Pierre-Yves, Hofer-Carbonnier Sylvie.

Liste No 58 – Le Centre (Le Centre) (0 élu-e-s).

LISTE DES SUPPLEANTS ET DES VIENNENT-ENSUITE

Liste No 51 – solidaritéS

Chédel François	967 voix – Suppléant
Ochsner Solenn	930 voix
Baldacchino Florence	871 voix
Huguenin-Dumittan Julia	847 voix
Di Donato Flora	832 voix
Frochaux Sébastien	821 voix
Hammami Saoussen	763 voix
Pensa Ruben	745 voix
Spallaccini Maurizio	715 voix

Liste No 52 – Parti Libéral-Radical (PLR)

Cognard Frédéric	2'100 voix – Suppléant
Vieira Mario	2'096 voix – Suppléant
Hostettler Camille	2'085 voix
Balsiger Patricia	2'079 voix
Grosjean Charlotte	2'075 voix
Borel Jean-Claude	2'074 voix
Oberli Jacques	2'065 voix
Schaller Georges Alain	2'058 voix
Alsinet Ingrid	2'058 voix
Griessen Sébastien	2'057 voix
Burdet Marc-André	2'034 voix
Wenger Guillaume-Emile	2'032 voix
Hodel David	2'031 voix
Cordas Tiago	2'014 voix
D'Souza Edward	1'994 voix
Bösch Lino	1'970 voix
Chalon Estelle	1'959 voix
Wenker Doniphan	1'947 voix

Liste No 53 – Parti Ouvrier et Populaire et Jeunes POP (POP/Jeunes POP)

Forel Olivier	792 voix – Suppléant
Joliat Isis	755 voix
Agresta Mathieu	728 voix
Torriani Brice	647 voix
Leisi Jeannot	592 voix

Liste No 54 – UDC – Union Démocratique du Centre Neuchâtel (UDC)

Morais Alexandre	785 voix – Suppléant
Krattiger Yoann	782 voix
Esposito Fabio	771 voix
Schneller Ilinca	768 voix
Delay Flavio	767 voix

Liste No 55 – Parti socialiste de la commune de Neuchâtel (PSCN)

Loup Philippe	2'507 voix – Suppléant
Jeanneret Gabriel	2'484 voix – Suppléant
Gatti Selim	2'458 voix – Suppléant
Mellana Tschoumy Isabelle	2'453 voix
Hofer Marius	2'449 voix
Baechler Bryan	2'414 voix
Neuenschwander Patrice	2'413 voix
Alcala Yann	2'406 voix
Di Giusto Raphaël	2'399 voix
Mbayiha Emmanuel	2'399 voix
Cortat Alain	2'395 voix
Dallais Philippe	2'378 voix
Chhay Saros	2'356 voix
Meylan Maxime	2'303 voix
Valladares Alex	2'277 voix
Cand Steve	2'269 voix

Liste No 56 – Les Vert-e-s (Les Vert-e-s)

Principi Flavio	1'925 voix – Suppléant
Oggier Dudan Jacqueline	1'919 voix – Suppléante
Herrera Jasmine	1'904 voix
Neuhaus Mélanie	1'872 voix
Borer Pierre	1'852 voix
Studer Stéphane	1'838 voix
Burkard Claire	1'837 voix
Cattin Vincent	1'815 voix
Richard Jean-Luc	1'801 voix
Jones-Cochand Danica	1'787 voix
Rossi Zébulyne	1'787 voix
Gosselin Dora	1'776 voix
de Coulon Perret Marion	1'761 voix
Aegerter Jonas	1'741 voix
Chisholm Carol	1'740 voix

Séance du Conseil général - Lundi 1er juillet 2024

Erard Sven	1'731 voix
Schwab Sorane	1'686 voix
Droz-dit-Busset Michael	1'680 voix
Burkard Kroeber Carmita	1'663 voix
Krattinger Maïssa	1'647 voix
Taramarcaz Josy	1'639 voix
Horisberger Blaise	1'639 voix

Liste No 57 – PVL Parti vert'libéral (PVL)

Rak Olga	979 voix – Suppléante
Gobet Véronique	972 voix
Auchlin Maxime	965 voix
Guye Stéphane	942 voix
Grosjean Clémentine	941 voix
Perriard Louise	918 voix
Moosmann Yves	910 voix
Pop Marius	897 voix
Lauenstein Michael	895 voix
Medina Meier Adriana	895 voix
Luginbühl Nando	889 voix
Schneuwly Dominik	887 voix
Niedermann Philipp	885 voix
Rosenfeld Alois	879 voix
Fuchs Maryne	874 voix
Colin Samuel	866 voix
Lambelet David	865 voix
Burger Grosclaude Patricia	863 voix
Robert-Charrue Thibaut	861 voix
Bernasconi Jean-Luc	859 voix
Maurissen Pascale	854 voix
Gobet Marius	851 voix
Maye Cécile	850 voix
Staicu Nicolae	849 voix
Neukomm Angélique	839 voix
Christ Thierry	837 voix
Naydenova Veneziela	835 voix
Diaz Pumarejo Carmen	830 voix
Jeannin Pascale	828 voix
Roth Kathrin	823 voix
Gros Dominique	822 voix
Mathys Morli	820 voix
Robert Johann	819 voix
Godbille Florian	811 voix

Séance du Conseil général - Lundi 1er juillet 2024

Schläfli Basile	799 voix
Pariot Bertrand	788 voix
Wolfgang Patrick	774 voix

Liste No 58 – Le Centre (Le Centre)

Pahud François	361 voix
Béguin Denis	346 voix
Braillard Julien	333 voix
Castillo Miguel	316 voix
Pakoma Patrick	307 voix

Composition des groupes

- Parti libéral-radical : groupe PLR
 - Parti socialiste : groupe SOC
 - Parti vert'libéral : groupe PVL
 - Les Vert-e-s / Parti Ouvrier et Populaire et Jeunes POP / solidaritésS : groupe VertsPopSol (VPS)
-

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

1^{re} SEANCE CONSTITUTIVE



Lundi 1^{er} juillet 2024, à 18 h 30
Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de Mme Nicole Galland, doyenne d'âge, puis de M. Pierre-Yves Jeannin, président.

Sont présents 40 membres du Conseil général, y compris la doyenne d'âge et le président : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Zoé Bachmann (VPS/solidaritéS), Kim Biloni (SOC), Nolan Bongiovanni (UDC), Anne Bourquard Froidevaux (SOC), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Marc-André Bugnon (UDC), Laurence Castillon (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), Jari Correvon (PLR), Cindy Da Costa Tavares (Soc), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Marie-Line Egger (Soc), Zully Faralli (SOC), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Camille Gonseth (PLR), Sylvie Hofer-Carbonnier (PVL), Manuela Honegger Heller (SOC), Ariane Huguenin (SOC), Gabriel Jeanneret (SOC), Pierre-Yves Jeannin (PVL), Aël Kistler (PVL), Philippe Loup (SOC), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Loïc Muhlemann (SOC), Marine Mühlethaler (PLR), Valérie Nys (VPS/Les Vert-e-s), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Dimitri Paratte (VPS/solidaritéS), Sarah Pearson Perret (PVL), Thomas Perret (VPS/POP), Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Pauline Schneider (SOC), Christophe Schwarb (PLR), Bastien Tenky (UDC), Raphaèle Tschoumy (PLR), Marie-Jeanne Tschudi (SOC), Benoît Zumsteg (PLR).

Est excusé un membre du Conseil général : M. Marc-Olivier Sauvain (PLR).

Le Conseil communal est représenté par Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), présidente, Mme Nicole Baur (Les Vert-e-s), vice-présidente, M. Jonathan Gretilat (SOC), Mme Julie Courcier Delafontaine (SOC), Mme Johanna Lott Fischer (Les Vert-e-s).

LECTURE DE PIÈCES

1. Du fait de leur élection au Conseil communal, démission du Conseil général de Mmes Julie Courcier Delafontaine (SOC), Johanna Lott Fischer (Les Vert-e-s) et de M. Jonathan Gretilat (SOC).
2. Démission de Mme Jacqueline Oggier Dudan (Les Vert-e-s) de sa fonction de suppléante du Conseil général.
3. Arrêtés du Conseil communal proclamant :
 - MM. Philippe Loup (SOC), Gabriel Jeanneret (SOC) et Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), membres du Conseil général ;
 - Mmes et MM. Isabelle Mellana Tschoumy (SOC), Marius Hofer (SOC), Jasmine Herrera (Les Vert-e-s) et Mélanie Neuhaus (Les Vert-e-s) suppléant-e-s du Conseil général.
4. Invitation à une visite du chantier des Jeunes-Rives, le 29 juin 2024.
5. Invitation à l'apéritif de la Ville de Neuchâtel dans le cadre du NIFFF, le jeudi 11 juillet 2024.
6. Invitation aux fêtes de la jeunesse 2024.
7. Invitation à la réception organisée en l'honneur du futur président du Conseil général à l'issue de la séance de constitution.
8. Dépôt sur les pupitres des propositions des groupes pour les nominations du Bureau du Conseil général et des commissions, ainsi que des représentants dans les syndicats et autres institutions.

ORDRE DU JOUR

Lecture des arrêtés de validation des élections communales

Ouverture de la séance par la doyenne d'âge

Constitution du Bureau provisoire :

Présidente : Nicole Galland

Secrétaire : Kim Biloni

Questeur : Nolan Bongiovanni

Questeur : Bastien Tenky

Assermentations

Assermentation des membres et membres suppléant-e-s du Conseil général

Assermentation des membres du Conseil communal

Nominations du Bureau

24-101 Nomination du Bureau du Conseil général - 7 membres

Mise en place du Bureau constitué.

Rapport du Conseil communal

24-010 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 7 juin 2021

Nominations des commissions

24-102 Nomination de la Commission financière - 15 membres

24-103 Nomination de la Commission des naturalisations et des agrégations - 7 membres

24-104 Nomination de la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers - 9 membres

- 24-105 Nomination de la Commission du développement durable, de la mobilité et de la sécurité - 9 membres
 - 24-106 Nomination de la Commission du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments – 9 membres
 - 24-107 Nomination de la Commission de l'économie, des affaires sociales et de la population - 9 membres
 - 24-108 Nomination de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports - 9 membres
 - 24-109 Nomination de la Commission de la culture, de la cohésion sociale, de l'intégration et des ressources humaines – 9 membres
-

Commission(s) thématique(s) ou temporaire(s)

- 24-110 Commission thématique PAL :
 1. Décision de renouvellement
 2. En cas d'accord, nomination de la Commission thématique PAL – 7 membres
-

Nominations dans les syndicats et autres institutions

- 24-111 Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral – 4 personnes
- 24-112 Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel – 6 personnes
- 24-113 Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois – 2 personnes
- 24-114 Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel éorén – 10 personnes + 2 suppléant-e-s
- 24-115 Nomination au Conseil de fondation de la Fondation « L'enfant c'est la vie » - 1 personne par groupe politique
- 24-116 Nomination au Conseil régional du Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) – 1 personne

Séance du Conseil général - Lundi 1er juillet 2024

**24-117 Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat
intercommunal de la Step de la Saunerie à Colombier –
3 personnes**

Neuchâtel, le 10 juin 2024

Le Conseil communal

OUVERTURE DE LA SEANCE

Ouverture par la présidente de la Ville, **Mme Violaine Blétry-de Montmollin**:

- En ma qualité de présidente du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la première séance de la 39^e période administrative 2024-2028. Je dépose dès lors sur le bureau de la présidence du Conseil général les pièces suivantes :

- Procès-verbal de l'élection des membres et suppléant-e-s au Conseil général, du 21 avril 2024 ;
- Procès-verbal de la Commission de répartition électorale relatif à l'élection des membres et suppléant-e-s au Conseil général, du 21 avril 2024 ;
- Procès-verbaux des 1^{er} et 2^e tours de l'élection des membres au Conseil communal, des 21 avril et 12 mai 2024 ;
- Feuilles officielles n^{os} 17 et 20 des vendredis 26 avril 2024 et 17 mai 2024, contenant la publication des résultats des élections du Conseil général et du Conseil communal ;
- Arrêté de validation, du 27 mai 2024, de l'élection du Conseil général du 21 avril 2024 ;
- Arrêté de validation, du 27 mai 2024, de l'élection du Conseil communal des 21 avril et 12 mai 2024 ;
- Lettres de démission du Conseil général de M. Jonathan Gretilat, Mme Julie Courcier Delafontaine et Mme Johanna Lott Fischer, élu-e-s au Conseil communal ;
- Lettre de démission de sa fonction de suppléante au Conseil général de Mme Jacqueline Oggier Dudan ;
- Arrêtés des 3 juin et 10 juin 2024 proclamant
 - o élus membres du Conseil général MM. Philippe Loup, Gabriel Jeanneret et Flavio Principi ;
 - o suppléant-e-s du Conseil général Mmes et M. Isabelle Mellana Tschoumy, Marius Hofer, Jasmine Herrera et Mélanie Neuhaus.

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, vous pouvez siéger valablement.

J'invite les deux plus jeunes membres présents de l'assemblée, MM. Nolan Bongiovanni et Bastien Tenky, à siéger provisoirement comme questeurs, et Mme Kim Biloni à fonctionner provisoirement comme secrétaire. Vous pouvez rester à vos places respectives pour l'instant.

Séance du Conseil général - Lundi 1er juillet 2024

Avant d'inviter Mme Nicole Galland, doyenne d'âge, à prendre place dans le fauteuil présidentiel pour diriger les débats de la première partie de la séance – à savoir la nomination du Bureau du Conseil général pour l'année 2024-2025 – je tenais, au nom du Conseil communal, à vous remercier d'ores et déjà de votre engagement pour notre collectivité. Je me réjouis de siéger durant cette législature 2024-2028. Bravo à toutes et à tous pour votre élection.

ALLOCUTION DE LA DOYENNE D'ÂGE

La doyenne d'âge et présidente provisoire, **Mme Nicole Galland**, déclare :

- Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Monsieur les membres du Conseil communal,
Chères et chers collègues du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration communale,
les représentants des médias, et les personnes du public, qui nous font
l'amitié de nous suivre, ici, dans cette salle, ou derrière leur écran,

J'ai le grand plaisir et l'honneur de pouvoir présider la première partie de cette séance constitutive du Conseil général, 39^e législature, mais aussi 2^e législature de la commune fusionnée.

On peut dire que nous démarrons maintenant dans une commune qui est entrée dans ses années d'adolescence – peut-être même de pré-adulte – après trois années et demie de mise en route, et j'aimerais rendre hommage ici à toutes les personnes qui, avant et après 2021, ont œuvré pour donner corps au « Grand Neuchâtel ». Par là, je salue surtout le travail considérable qui a été effectué par les membres de l'administration, du Conseil communal et du Conseil général de la législature précédente.

Pour cette législature qui démarre, j'ai le plaisir de reconnaître, dans cette salle, un certain nombre de visages devenus familiers, et je souhaite une particulière bienvenue aux nouvelles et nouveaux collègues du Conseil général. Et c'est à vous, nouveaux membres, que j'aimerais adresser la mise en garde suivante.

Le travail qui vous attend est certes très important et nécessitera un fort engagement, mais méfiez-vous, cela peut devenir addictif. J'en suis d'ailleurs une preuve... En effet, vous constaterez très vite combien il est enrichissant et passionnant de pouvoir être informé, en primeur, sur de nombreux projets et chantiers qui font partie de la vie de la commune, et de pouvoir ainsi être partie prenante des décisions.

Vous verrez aussi qu'il y a une certaine théâtralité dans le déroulement des séances : il vous faudra apprivoiser des scénarios qui ne sont pas toujours évidents, parfois même un peu surprenants. Mais rassurez-vous, le script est contrôlé par une metteuse en scène hors pair, notre vice-chancière Evelyne Zehr, qui veille, tel un ange gardien, sur le bon déroulement des séances.

Vous pourrez aussi découvrir avec émerveillement combien il est possible d'exprimer un message sur deux pages A4, alors qu'il pourrait fort bien tenir sur deux paragraphes. Avis aux amateurs et amatrices...

Et vous pourrez aussi utiliser des termes qui ne sont pas toujours d'usage courant – en tout cas, cela ne l'était pas pour moi – comme, par exemple, le *préopinant* ou la *préopinante*. Cette personne qui s'exprime avant vous, vous la maudissez forcément, parce que si elle exprime des idées intéressantes et sensées, que vous vouliez vous-même exprimer, elle vous aura coupé l'herbe sous les pieds. Et si elle exprime des idées que vous ne partagez pas du tout, vous aurez au moins la satisfaction de commencer votre intervention par : « Contrairement à ce que prétend mon/ma préopinant-e... »

Blague à part, j'aimerais quand même souligner ici à quel point j'ai été positivement impressionnée – il y a maintenant trois ans et demi, j'étais alors une jeune nouvelle politicienne – par le respect et la courtoisie qui ont très généralement marqué les échanges lors des séances du précédent Conseil général, et plus encore au sein des commissions. J'espère vivement que nous pourrons continuer sur ce même ton respectueux et constructif durant les quatre années à venir.

Un-e doyen-ne en âge... Est-ce que c'est être le vieux sage, respectivement la vieille sage, d'une assemblée ? Bon, pour l'âge, rien à redire : le calendrier est formel. J'assume... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Pour la sagesse, je vous le dis d'emblée : je n'ai aucune envie d'être plus sage que vous, et je nous engage même à ne pas vouloir l'être – ou du moins pas trop sage – durant les quatre années à venir, mais plutôt à faire preuve de courage et de créativité, tant les enjeux environnementaux et sociétaux qui nous attendent sont devenus aigus, voire urgents en ce qui concerne l'adaptation de notre cité face aux changements climatiques.

Des jalons importants ont été posés lors de la dernière législature – je pense au projet de territoire, aux stratégies de mobilité, aux énergies, au patrimoine naturel, au patrimoine bâti, etc. – et un gros travail nous attend lorsque nous aurons à nous pencher sur le prochain plan d'aménagement local, le PAL, pour les intimes. Je ne vais pas développer davantage, même si j'en ai très envie – ce n'est pas le but de cette soirée – et nous aurons tout loisir d'attaquer ce gros dossier – et bien d'autres encore, rassurez-vous – dans les mois à venir.

Dans l'immédiat, nous allons passer à une partie protocolaire, pour marquer de manière solennelle notre engagement envers les citoyennes et citoyens qui nous ont accordé leur confiance pour conduire les affaires de la commune.

ASSERMENTATIONS

La présidente provisoire, **Mme Nicole Galland**, poursuit :

- J'invite les membres du Conseil général, du Conseil communal, ainsi que toutes les personnes présentes dans cette salle – dans la mesure du possible – à se lever afin de procéder aux assermentations.

Nous débiterons par les membres du Conseil général, puis par ceux du Conseil communal. Lorsque j'aurai donné lecture de la formule du serment, à l'appel de votre nom par notre vice-chancelière, vous répondrez en levant la main droite par : « Je le promets », « Je le jure » ou « Je le jure devant Dieu ».

Voici la formule, officielle et importante : « Jurez-vous ou promettez-vous de respecter, dans le cadre de votre mandat, la législation et les règlements en vigueur, de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de votre charge et de vous montrer, en toutes circonstances, digne de la confiance placée en vous ? »

Après la prestation de serment des membres du Conseil général et suppléant-e-s présents à ce moment-là de la séance du Conseil général (manquent MM. Romain Brunner et Nicolas de Pury, qui arriveront un peu plus tard et M. Marc-Olivier Sauvain, excusé), la présidente provisoire, **Mme Nicole Galland**, déclare :

- J'ai pris connaissance que vous avez prêté serment ou fait la promesse requise, et je vous en remercie.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

Nous pouvons passer aux assermentations des membres du Conseil communal. Et je me dois de vous rappeler la formule du serment, qui n'a pas changé : « Jurez-vous ou promettez-vous de respecter, dans le cadre de votre mandat, la législation et les règlements en vigueur, de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de votre charge et de vous montrer, en toutes circonstances, digne de la confiance placée en vous ? »

Après la prestation de serment des membres du Conseil communal, la présidente provisoire, **Mme Nicole Galland**, déclare :

- J'ai pris connaissance que vous avez prêté serment ou fait la promesse requise, et je vous en remercie.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

24-101

Nomination du Bureau du Conseil général

La présidente provisoire, **Mme Nicole Galland**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

Président :	M. Pierre-Yves Jeannin	vert'libéral
1 ^{er} vice-président :	M. Gabriel Jeanneret	socialiste
2 ^e vice-président :	M. Jules Aubert	PLR
Secrétaire :	Mme Valérie Nys	VertsPopSol
Secrétaire suppléante :	Mme Kim Biloni	socialiste
Questeure :	Mme Marine Mühlethaler	PLR
Questeure :	Mme Mila Meury	VertsPopSol

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme Nicole Galland**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

Mme Nicole Galland déclare :

- Dès lors, je peux maintenant inviter le président du Conseil général, M. Pierre-Yves Jeannin, désormais premier citoyen de la Ville, à prendre place sur le siège qui lui revient et, selon la coutume, j'aurai le plaisir de lui remettre un livre officiel en souvenir de cette nomination.

J'ai voulu en ajouter un, pour ma part : un livre dans lequel il pourra puiser quelques sagesses, puisque ce sont des citations de Coluche sous le titre « Rigolez pas, c'est avec votre pognon ! »

Je dois dès lors céder ma place. Je vous remercie de votre engagement, je vous remercie de votre attention, et je vous félicite de l'activité que vous aurez toutes et tous dans les quatre années à venir.

Séance du Conseil général - Lundi 1er juillet 2024

Mme Nicole Galland remet les livres au président du Conseil général, M. Pierre-Yves Jeannin, qui prend place sur le siège qui lui revient sous les applaudissements de l'assemblée.

La présidente du Conseil communal remet un bouquet de fleurs à Mme Nicole Galland à sa descente du perchoir.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président du Conseil général, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- Merci, Madame la doyenne d'âge, vous avez très bien fait cela, je vous en félicite ! Et c'est avec une réelle émotion que je suis ici devant vous ce soir.

Pour commencer, j'aimerais remercier tout le Collège du Conseil général de me faire confiance pour guider les débats qui animeront la vie de notre commune pour ces douze prochains mois.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais aussi saluer l'équipe du Conseil communal, qui doit certainement vivre un moment assez intense pour trouver ses marques, puisque la majorité de l'équipe est nouvelle. Elle est tout de même constituée de personnes qui connaissent bien le système politique et administratif de notre commune. Mesdames, Monsieur, je vous souhaite de prendre du plaisir dans vos rôles respectifs, et j'espère bien que nous pourrons travailler ensemble de manière constructive. Mais je n'ai pas tellement de doutes à ce sujet.

Je veux aussi saluer mesdames les représentantes des médias. Il y a parfois des hommes, mais pas souvent. Vous suivez et relayez nos débats, parfois nos déchirements, ces derniers étant naturellement plus croustillants à vos yeux que les dossiers – bien plus nombreux, d'ailleurs – qui ne font guère polémique dans notre assemblée, et qui passent presque à l'unanimité. Cela vous intéresse souvent un petit peu moins.

J'aimerais aussi saluer le public présent dans cette salle ou en ligne, qui suit tout ou partie de nos séances. Merci à ces personnes de relayer ce qui se passe ici, de prendre part au débat public, et même d'essayer de le stimuler. En effet, dans notre pays, si vous n'êtes pas contents vous avez vraiment la possibilité d'en faire part, soit directement aux politiciens – qui se trouvent ici ce soir – soit aux institutions. Je peux vous assurer que vous serez toujours écoutés. Cela ne veut pas forcément dire que vous serez toujours suivis : en effet, au bout du compte, c'est la majorité qui décide.

Revenons à notre Conseil. Quels sont les défis qui nous attendent ? Des objectifs climatiques encore assez loin d'être atteints, de gros investissements dans le viseur, un programme financier REMO assez contraignant pour sortir notre commune du déficit structurel, une informatisation de l'administration, le tout dans une situation internationale assez morose.

Vous l'aurez compris : il y aura quand même du boulot. Mais globalement, cela ne va quand même pas si mal. Certes, on sent que la situation n'est ni très stable ni très rassurante, ce qui peut impliquer certains risques,

peut-être surtout au niveau social. Au niveau communal, ces risques se traduisent, en partie – peut-être de la manière la plus perceptible pour nous – dans les écoles, où l'on sent une certaine nervosité au niveau des élèves, des parents et des enseignants, ce qui amène, semble-t-il, une certaine tension.

C'est dans ce contexte que nous devons essayer ensemble de garder le cap. Relevons quand même que ces dernières années ont été balisées par une succession de crises, mais que, finalement, le ménage communal s'en sort plutôt bien. En fait, si l'économie fonctionne bien, tout est un peu plus simple, et je pense qu'il est important de ne pas opposer l'économie à l'état social. Nous devons, par contre, faire évoluer cette économie vers plus de local, de réseaux courts, de circularité et, donc, une économie de plus en plus durable.

Une bonne partie de la mise en œuvre d'une telle stratégie est toutefois surtout dans les mains de l'Exécutif. Personnellement, en tant que président du Conseil général, mon rôle est avant tout de créer un climat de travail constructif et efficace. Nous devons former une grande équipe pour relever les défis à venir. Pour y parvenir, j'espère que le Conseil communal saura faire participer toutes les intelligences qui se trouvent dans cette salle pour élaborer les stratégies et éviter ainsi d'éventuels blocages. Rappelez-vous, Mesdames, Monsieur, que le Législatif n'apprécie guère une politique du fait accompli, et préfère largement accompagner l'élaboration des projets, au moins les plus importants. Mais soyons confiants et allons de l'avant.

Avant de terminer, je voulais encore adresser quelques mots à la population de notre commune. Vous êtes 25 % sans passeport suisse, c'est-à-dire que vous êtes plus nombreux que les Suisses estampillés « canton de Neuchâtel » dans leur petit carnet rouge. Vous venez, en premier lieu, du Portugal, de France et d'Italie. Ces trois pays représentent environ 60 % d'entre vous. Amis Français, vous êtes d'ailleurs en train de rattraper les portugais : je parle ici de population, pas de foot... [Ndlr : rires de l'assemblée] Encore que... on verra. Vous habitez ici depuis longtemps, et bon nombre d'entre vous – particulièrement vos enfants – ne retourneront pas au pays. Comme vous disposez bien souvent d'un permis C, vous avez non seulement le droit de vote, mais aussi celui d'éligibilité.

Je vous encourage donc vivement à participer à la vie sociale et politique, car il y a certainement plusieurs aspects de votre vie qu'un vieux Neuchâtelois de ma sorte n'identifie pas très facilement. Engagez-vous ou venez, au moins, faire part de vos idées, des questions qui se posent et des problèmes éventuels que vous rencontrez. C'est ainsi que nous

améliorerons l'avenir, non seulement des Suisses, mais de toutes les personnes vivant chez nous pour les prochaines décennies.

En étudiant quelques statistiques pour préparer ces mots, j'ai découvert avec satisfaction qu'il y avait, dans notre région, assez peu d'écart salarial entre les différentes communautés, et même relativement peu entre les différents niveaux de formation. Par contre – et c'est assez choquant – l'écart le plus systématique est celui qui existe, à formation égale, entre les hommes et les femmes, avec 13 % d'écart. Notre marge de manœuvre à ce sujet est sans doute faible au niveau communal, mais déjà au moins relever la chose aujourd'hui ne peut que faire avancer la cause.

Je voulais aussi m'adresser à mes congénères, c'est-à-dire les baby-boomers, qui arrivent gentiment près de la retraite. Je suis plutôt sur la fin de la vague, j'ai encore un tout petit peu de marge... Nous espérons – et c'est bien naturel – bénéficier d'un certain bien-être pour nos vieux jours. Mais soyons aussi conscients que nous allons représenter une charge très importante pour nos enfants et petits-enfants, et prenons garde à ne pas les étouffer par des revendications excessives.

Mais tout est là pour être optimiste. Le tissu économique régional est solide, et nous devons le renforcer en augmentant nos circuits courts. Si en isolant nos maisons et en produisant plus d'énergie localement, on arrive à limiter l'évasion de nos deniers vers les producteurs de pétrole, et si nos citoyens dépensent peut-être un peu moins dans des voyages aux Maldives et un peu plus dans nos métairies, alors nous avons dans nos mains tout pour que l'avenir se passe avec sérénité.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente législature dans vos fonctions respectives.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

Nous allons maintenant attaquer l'ordre du jour de la séance, car nous n'avons pas que cela à faire ce soir... Tout d'abord, je rappelle à chaque personne qui prend la parole de se lever et de presser le bouton du micro qui se trouvera plus ou moins devant elle, mais qu'il faut parfois chercher chez les voisins. C'est important pour que les personnes qui sont en ligne comprennent bien ce que nous disons.



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL, DU 7 JUIN 2021

(Du 10 juin 2024)

Madame la Présidente / Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal élu le 12 mai 2024 pour la législature 2024-2028 se constituera officiellement le 1^{er} juillet 2024. Il s'est toutefois déjà réuni pour procéder à la répartition des dicastères et pouvoir ainsi assumer la transition avec les autorités actuelles dans les meilleures conditions.

Dans ce cadre, il a décidé de modifier les dicastères et de les fixer comme suit :

- Dicastère du développement durable, de la mobilité et de la sécurité (DDMS)
- Dicastère du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments (DTIB) ;
- Dicastère des finances, de l'économie, des affaires sociales et de la population (FEAP)
- Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports (FFSS) (*composition inchangée*)
- Dicastère de la culture, de la cohésion sociale, de l'intégration et des ressources humaines (CCRH)



Séance du Conseil général - Lundi 1er juillet 2024

L'article 133 du règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 7 juin 2021, énumère les commissions permanentes à nommer en début de législature, notamment une commission pour chaque dicastère. Il convient dès lors de modifier les noms des commissions en fonction des nouvelles dénominations des dicastères, d'où le présent rapport.

De plus, dans un souci d'harmonisation et expérience faite durant cette législature, il est proposé de fixer à 9 le nombre de membres de toutes les commissions de dicastère (celle du DDMIE comptant jusqu'à présent 15 membres, les autres 9).

Afin de régulariser la situation, le Conseil communal vous remercie d'accepter le projet d'arrêté ci-joint.

Neuchâtel, le 10 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Mauro Moruzzi

Daniel Veuve

Projet

**ARRÊTÉ
PORTANT MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE
NEUCHÂTEL, DU 7 JUIN 2021**

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

L'article 133 du règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 7 juin 2021, est modifié de la manière suivante :

Art. 133 - Enumération

¹ Le Conseil général nomme les commissions permanentes suivantes :

a) *inchangé*

b) *inchangé*

c) *inchangé*

d) la Commission du développement durable, de la mobilité, ~~des infrastructures et de l'énergie~~ **et de la sécurité** (45 **9** membres) ;

e) la Commission du développement territorial, ~~de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti~~ **des infrastructures et des bâtiments** (9 membres) ;

f) la Commission ~~du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines~~ **de l'économie, des affaires sociales et de la population** (9 membres) ;

g) *inchangé*

h) la Commission de la culture, ~~de l'intégration et~~ de la cohésion sociale, **de l'intégration et des ressources humaines** (9 membres) ;

Alinéas 2 à 4 inchangés.

Art. 2

¹ Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur à l'échéance du délai référendaire et après sa sanction par le Conseil d'Etat.

24-010

Rapport du Conseil communal concernant la modification du règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 7 juin 2021

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- Cette modification concerne, d'une part, la dénomination des commissions, pour qu'elles correspondent aux nouveaux dicastères et, d'autre part, l'ajustement du nombre de membres, afin que toutes les commissions des dicastères aient le même nombre de membres, c'est-à-dire neuf.

Aucune commission n'ayant statué sur ce rapport, j'offre la parole aux groupes qui le souhaiteraient. La parole est-elle demandée ? Si ce n'est pas le cas, l'entrée en matière est acceptée tacitement, ce qui nous permet de passer à l'examen de l'arrêté, article par article.

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, soumet au vote **l'arrêté portant modification du règlement général** de la Ville de Neuchâtel du 7 juin 2021, lequel est **accepté à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté à l'unanimité, soit par 39 voix.

ARRÊTÉ

PORTANT MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL, DU 7 JUIN 2021

(Du 1^{er} juillet 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

L'article 133 du règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 7 juin 2021, est modifié de la manière suivante :

Art. 133 - Énumération

¹ Le Conseil général nomme les commissions permanentes suivantes :

a) *inchangé*

b) *inchangé*

c) *inchangé*

d) la Commission du développement durable, de la mobilité, ~~des infrastructures et de l'énergie~~ **et de la sécurité** (45 **9** membres) ;

e) la Commission du développement territorial, ~~de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti~~ **des infrastructures et des bâtiments** (9 membres) ;

f) la Commission ~~du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines de~~ **l'économie, des affaires sociales et de la population** (9 membres) ;

g) *inchangé*

24-102

Nomination de la Commission financière

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Commission financière</u>			
(15 membres : 4 PLR, 1 PVL, 5 SOC, 5 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR	Rapporteur	Gonseth	Camille
		Rémy	Marc
		Correvon	Jari
		Zumsteg	Benoît
PVL	Présidente	Hofer-Carbonnier	Sylvie
SOC	Assesseure	Mellana Tschoumy	Isabelle
		Loup	Philippe
		Honegger Heller	Manuela
		Gatti	Selim
		Faralli	Zully
VPS	Vice-présidente	Galland	Nicole
		Castillon	Laurence
		de Pury	Nicolas
		Perret	Thomas
		Principi	Flavio

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-103

Nomination de la Commission des naturalisations et des agrégations

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Commission des naturalisations et des agrégations</u>			
(7 membres : 2 PLR, 1 PVL, 2 SOC, 2 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Vieira	Mario
		Sauvain	Marc-Olivier
PVL		Pearson Perret	Sarah
SOC		Schneider	Pauline
		Da Costa Tavares	Cindy
VPS	Présidente	Castillon	Laurence
		Nys	Valérie

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-104

Nomination de la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Commission des assemblées citoyennes et des quartiers</u>			
(9 membres : 2 PLR, 1 PVL, 3 SOC, 3 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Mühlethaler	Marine
		Tschoumy	Raphaèle
PVL	Président	Kistler	Aël
SOC		Muhlemann	Loïc
		Tschudi	Marie-Jeanne
		Hofer	Marius
VPS		Galland	Nicole
		Nys	Béatrice
		Paratte	Dimitri

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-105

Nomination de la Commission du développement durable, de la mobilité et de la sécurité

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Commission du développement durable, de la mobilité et de la sécurité</u>			
(9 membres : 2 PLR, 1 PVL, 3 SOC, 3 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Zumsteg	Benoît
		Sauvain	Marc-Olivier
PVL		Kistler	Aël
SOC	Président	Muhlemann	Loïc
		Egger	Marie-Line
		Tschudi	Marie-Jeanne
VPS		Chapuis	Aline
		Meury	Mila
		Principi	Flavio

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-106

Nomination de la Commission du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Commission du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments</u>			
(9 membres : 2 PLR, 1 PVL, 3 SOC, 3 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR	Président	Schwarb	Christophe
		Aubert	Jules
PVL		Pearson Perret	Sarah
SOC		Loup	Philippe
		Honegger Heller	Manuela
		Biloni	Kim
VPS		Brunner	Romain
		Nys	Valérie
		Paratte	Dimitri

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-107

Nomination de la Commission de l'économie, des affaires sociales et de la population

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Commission de l'économie, des affaires sociales et de la population</u>			
(9 membres : 2 PLR, 1 PVL, 3 SOC, 3 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Gonseth	Camille
		Correvon	Jari
PVL		Jeannin	Pierre-Yves
SOC		Faralli	Zully
		Gatti	Selim
		Hofer	Marius
VPS	Présidente	Bachmann	Zoé
		Brunner	Romain
		Neuhaus	Mélanie

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-108

Nomination de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports</u>			
(9 membres : 2 PLR, 1 PVL, 3 SOC, 3 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Mühlethaler	Marine
		Tschoumy	Raphaèle
PVL	Présidente	Hofer-Carbonnier	Sylvie
SOC		Egger	Marie-Line
		Da Costa Tavares	Cindy
		Bourquard Froidevaux	Anne
VPS		Bachmann	Zoé
		Chapuis	Aline
		Nys	Béatrice

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-109

Nomination de la Commission de la culture, de la cohésion sociale, de l'intégration et des ressources humaines

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Commission de la culture, de la cohésion sociale, de l'intégration et des ressources humaines</u>			
(9 membres : 2 PLR, 1 PVL, 3 SOC, 3 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Aubert	Jules
		Rapin	Alain
PVL		Rak	Olga
SOC	Présidente	Schneider	Pauline
		Biloni	Kim
		Bourquard Froidevaux	Anne
VPS		Chédel	François
		de Pury	Nicolas
		Neuhaus	Mélanie

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-110

Commission thématique PAL Décision de renouvellement et nomination

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- Le règlement communal implique la dissolution automatique des commissions thématiques ou temporaires en fin de période administrative.

Ainsi, si nous voulons poursuivre le travail de cette commission du PAL, il nous incombe donc formellement d'en renouveler l'existence.

Une proposition a été déposée par les groupes VPS et socialiste, concernant le nombre de membres, mais cette proposition sera traitée dans un deuxième temps. En premier lieu, je vous demande donc un vote sur la prolongation ou le renouvellement de cette commission. Les groupes souhaitent-ils prendre la parole sur le principe de ce renouvellement ?

La parole n'étant pas demandée et le fait de renouveler la commission ne faisant l'objet d'aucune opposition, le président déclare **le renouvellement accepté tacitement.**

Le président poursuit :

- Les groupes VPS et socialiste ont déposé la proposition de faire passer le nombre de commissaires de 7 à 9 membres. La commission aurait ainsi deux représentants PLR, un représentant PVL, trois représentants VPS et trois socialistes. Les groupes souhaitent-ils prendre la parole à ce sujet ?

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VPS, intervient :

- Je m'exprime ici au nom des groupes socialiste et VPS. Nous pensons tout simplement que les enjeux qui nous attendent tous au niveau de cette commission très importante – et de cette étape très importante pour la commune – méritent qu'elle se compose du même nombre de membres que les autres commissions précitées, c'est-à-dire qu'elle passe de 7 à 9 membres. Nous pensons que deux personnes de plus ne vont pas

alourdir démesurément les travaux de cette commission : cela ne pourra – nous l’espérons – que les améliorer, les stimuler, les dynamiser.

La parole n’étant plus demandée et **l’augmentation de 7 à 9 membres de la Commission thématique PAL** ne faisant l’objet d’aucune opposition, le président la déclare **acceptée tacitement**.

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Commission thématique PAL</u>			
(9 membres : 2 PLR, 1 PVL, 3 SOC, 3 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR	Président	Rapin	Alain
		Schwarb	Christophe
PVL		Pearson Perret	Sarah
SOC		Huguenin	Ariane
		Jeanneret	Gabriel
		Biloni	Kim
VPS		Herrera	Jasmine
		Perret	Thomas
		Paratte	Dimitri

Constatant qu’il n’y a pas d’autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l’article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l’assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-111

Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral			
4 personnes nommées par le Conseil général (choisies en son sein ou parmi les électeurs communaux : 1 PLR, 1 SOC, 2 VPS)			
<u>Parti</u>		<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		D'Souza	Edward
SOC		Loup	Philippe
VPS		Galland	Nicole
		Paratte	Dimitri

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-112

Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel			
6 personnes nommées par le Conseil général¹ (choisies en son sein ou parmi les électeurs communaux : 2 PLR, 2 SOC, 2 VPS)			
<u>Parti</u>		<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Balsiger	Patricia
		Wenker	Doniphan
SOC		Neuenschwander	Patrice
		Faralli	Zully
VPS		Borer	Pierre
		Chédel	François

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

¹ Du fait de la création de la nouvelle commune Laténa, le nombre de représentants de la Ville passera de 6 à 5 (1 PLR en moins) dès le 1^{er} janvier 2025.

24-113

Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois</u>			
2 personnes nommées par le Conseil général (choisies en son sein ou parmi les électeurs communaux : 1 SOC, 1 VPS)			
<u>Parti</u>		<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
SOC		Honegger Heller	Manuela
VPS		Nys	Béatrice

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-114

Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel éorén

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel éorén</u>			
10 personnes nommées par le Conseil général			
(choisies en son sein ou parmi les électeurs communaux :			
3 PLR, 1 PVL, 3 SOC, 3 VPS)			
+ 2 suppléant-e-s			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Grosjean	Charlotte
		Alsinet	Ingrid
		Burdet	Marc-André
PVL		Rak	Olga
SOC		Huguenin	Ariane
		Di Giusto	Raphaël
		Baechler	Bryan
VPS		Galland	Nicole
		Meury	Mila
		Nys	Béatrice
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
SOC	Suppléant	Gatti	Selim
PLR	Suppléant	Cornu	Pierre

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-115

Nomination au Conseil de fondation de la Fondation « L'enfant c'est la vie »

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Conseil de fondation de la Fondation « L'enfant c'est la vie »</u>			
1 personne par groupe politique constitué, nommée par le Conseil général (1 PLR, 1 PVL, 1 SOC, 1 VPS)			
<u>Parti</u>		<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Rémy	Marc
PVL		Tissot-Daguette	Mireille
SOC		Tschudi	Marie-Jeanne
VPS		Chapuis	Aline

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

24-116

Nomination au Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

<u>Conseil régional du Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)</u>			
1 personne nommée par le Conseil général (choisie en son sein ou parmi les électeurs communaux : 1 VPS)			
<u>Parti</u>		<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
VPS		Perret	Thomas

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de cette nomination intervenue tacitement.

24-117

Nomination au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Step de la Saunerie à Colombier

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Step de la Saunerie à Colombier			
3 personnes nommées par le Conseil général (choisies en son sein ou parmi les électeurs communaux : 1 PLR, 1 SOC, 1 VPS)			
<u>Parti</u>		<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Caperos	José
SOC		Mbayiha	Emmanuel
VPS		Chisholm	Carol

Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en application de l'article 81, al. 3, du règlement général du 7 juin 2021, prend acte, au nom de l'assemblée, de ces nominations intervenues tacitement.

Séance du Conseil général - Lundi 1er juillet 2024

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- Avant de clore la séance, j'ai encore quelques annonces à faire. D'une part, les membres de la Commission DTIB – du Développement territorial, des infrastructures et des bâtiments – que nous venons de nommer, sont priés de s'approcher de Mme Blétry-de Montmollin, directement à l'issue de cette séance, pour fixer, aussi rapidement que possible, la date de la prochaine séance de commission.

Les membres de la Commission PAL sont priés de faire la même chose. Toutefois, pour séparer un peu les choses, je propose que cela se fasse durant l'apéritif : ainsi, les groupes ne se mélangeront pas et cela ne fera peut-être pas attendre tout le monde. Mais vous avez encore le choix.

Pour conclure, je me permets de vous inviter toutes et tous à la suite des activités de cette soirée, qui se déroulera à Peseux. Le plus simple pour vous est de vous rendre à la *Croix-du-Marché*, de prendre le bus en direction de Cormondèche et de descendre à l'arrêt *Peseux, temple*. Il y a des bus toutes les 7 à 8 minutes, donc l'attente ne devrait pas être trop longue.

Pour les automobilistes, c'est facile : pour aller à Peseux, il faut suivre direction Pontarlier... [*Ndlr : rires de l'assemblée*] et le plus simple est d'aller garer votre voiture dans le parking de la Migros. C'est à environ 3 – peut-être 4 minutes – à pied de la Grand-Rue, puis de la rue du Temple.

En détail, le rendez-vous se trouve derrière le temple de Peseux. Vous aurez de la peine à le louper : cela s'appelle la rue du Temple, c'est une rue en cul-de-sac. Vous passez à droite du temple, vous ne passez pas sous la voûte, mais vous allez tout droit et vous tomberez sur un apéritif qui vous attend.

[*Ndlr : acclamations de l'assemblée*]

La séance est levée à 19h29.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président,	La secrétaire,
Pierre-Yves Jeannin	Valérie Nys

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancière

